

**REPUBLIQUE DU BENIN**

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

**DECRET N° 2003-465 DU 06 NOVEMBRE 2003**

Portant nomination et promotion à titre  
Exceptionnel, Civil et Etranger dans  
l'Ordre National du Bénin de son Excellence  
Madame Pamela E. BRIDGEWATER

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2003-209 du 12 Juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 202/MAEIA/SGM/DPE/SP-C du 6/12/2002 et la Communication N° 1978/02 du 28 Novembre 2002 adoptée par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 04 Décembre 2002 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

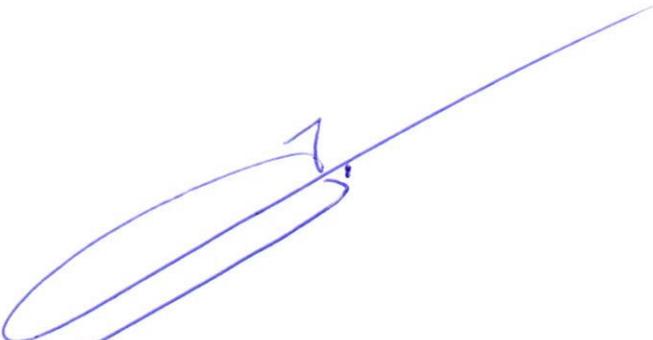
**DECRETE :**

**Article 1er :** Est nommée et promue à titre exceptionnel, civil et étranger au grade de Commandeur de l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du Vendredi 06 Décembre 2002, son Excellence Madame Pamela E. BRIDGEWATER, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique près le Bénin en fin de mission.

**Article 2** : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 6 novembre 2003

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Mathieu KEREKOU**

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin par intérim,



**Grégoire-Gilbert GBENOU**

**Ampliatiions** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES  
21 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-  
DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSEE 1.